



Département de  
l'instruction  
publique,  
de la culture et  
du sport



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Vice-présidentes Mesdames Céline Merad-Malinverni (DIP) et Isabelle Mili (IUFE)

---

**Séance du Groupe de coordination (GDC)  
Mercredi 25 avril 2018 de 17h à 19h  
Salle PM 234  
PV adopté**

---

Personnes présentes : Céline Merad Malinverni ; Isabelle Mili ; Sophie Canellini ; Jean-Luc Boesiger ; Anne Sgard ; Greta Pelgrims ; Rémy Kopp ; John Kummer ; Anne-Perréard-Vité ; Laurent Vité ; Raphaël Fornallaz ;

Personnes excusées : Michel Oris ; Renato Bortolotti (remplacé par M. JL Boesiger) ; Dominique Bruxelles ; Juan Rigoli ; Emilia Costes Madeira ; Maria-Teresa Perez Bacque.

- 
1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Adoption du PV du 28 février 2018
  3. Informations générales des co-présidentes
- \* NOUVEAU REGLEMENT de RECONNAISSANCE par la CDIP, phase de CONSULTATION

**V Aptitudes personnelles requises par la profession enseignante**

*Art. 15*

- 1 L'exercice de la profession enseignante exige des aptitudes personnelles.
- 2 La haute école s'assure à travers une procédure documentée que les étudiantes et étudiants possèdent les aptitudes personnelles requises par la profession enseignante.

**Crédits**

\* Suites de la motion du Groupe interparlementaire romand concernant le volet pratique de la formation : NOUVELLE APPELLATION des STAGES.

\* Dates de remise des diplômes de formation initiale d'enseignants (31 octobre) et de formations continues (17 octobre) :

\* Lettre des enseignants de didactique des langues à la direction de l'IUFE.

(...)

4. Retour/point de situation sur les 3 filières

**FEP-**

- FEP 2.0 stages pédagogiques « linguistiques » en Suisse allemande (état des lieux)
- NOUVEAU REGLEMENT de RECONNAISSANCE par la CDIP en consultation: admissions. Maturité spécialisée option pédagogie (état des lieux)
- Direction de programme depuis le 15 juillet 2018 (information)

**FORENSEC –**

- Directive d'attribution des stages et quotas. (Information)



- Reconnaissance par la CDIP de formations à l'enseignement de disciplines sec. II et « nouvelle » formation MASE (en vigueur depuis 2016). (Information)
- Informatique comme discipline obligatoire au sec. II : suites et conséquences en termes de formation des enseignants (état des lieux)
- Difficultés pour recruter des FT dans certaines disciplines (information)
- Recrutement de nouveaux formateurs universitaires (calendrier)
- Direction de programme depuis le 15 juillet 2018 (information)

### MESP

Admissions en cours (information)

DAS domES (état des lieux)

(...)

5. Point de situation sur la formation continue

Recyclages – projets

CAS « O2A » (état des lieux)

---

La séance est ouverte à 17H00 par les co-présidentes.

### 1. Adoption de l'OJ

L'OJ est adopté.

### 2. Adoption du projet de PV du 27 février 2018

Le PV est adopté à l'unanimité.

### 3. Informations des co-présidentes

Sur le point des :

#### Aptitudes personnelles requises par la profession enseignante

- L'Art. 15 qui stipule
  - ⇨ <sup>1</sup> L'exercice de la profession enseignante exige des aptitudes personnelles.
  - ⇨ <sup>2</sup> La haute école s'assure à travers une procédure documentée que les étudiantes et étudiants possèdent les aptitudes personnelles requises par la profession enseignante.

Un Nouveau règlement de reconnaissance par la CDIP est en cours de consultation. Des propositions d'articles sont faites, posant soucis sur les interprétations qui seront données. La question d'intégrer un test psychologique « de personnalité » pouvant vérifier les compétences humaines et les aptitudes dans le cadre de la formation est abordée. Il est permis de douter de l'aspect prédictif d'un tel test, par rapport à l'exercice de la profession d'enseignant. De plus, la sélection des étudiants en amont par ce type de test, à savoir à l'entrée de la formation, n'est guère envisageable.

#### Crédits

- Suites de la motion du Groupe interparlementaire romand concernant le volet pratique de la formation : une nouvelle appellation des stages, simplifiée et plus claire, est actuellement étudiée par les partenaires du CAHR.



- Dates de remise des diplômes de formation initiale d'enseignants au 31 octobre 2018 et de formations continues au 17 octobre 2018 ;
- Lettre des enseignants de didactique des langues à la direction de l'IUFE concernant le niveau d'exigences en langues pour l'entrée en formation. Ils jugent le niveau B2 insuffisant. Toutefois, sur ces bases et sans nouvelle proposition, l'IUFE n'entrera pas en matière, dans la mesure où il n'est pas question d'être plus sélectif qu'aujourd'hui à l'entrée en formation, particulièrement sur les capacités linguistiques.

#### 4. Retour sur les 3 filières

##### FEP-

- FEP 2.0 : stages pédagogiques « linguistiques » en Suisse allemande (état des lieux).  
Ces stages se dérouleront sur 3 périodes possibles, à savoir à l'automne, à la rentrée académique ou après la période d'examens et concerneront l'ensemble des étudiants.  
Ce stage, d'une durée de 15 jours, sera une expérience de terrain obligatoire. L'étudiant sera probablement logé chez l'enseignant qui le reçoit. Il n'y aura en principe pas d'évaluation au terme du stage, mais un retour devra être donné par l'étudiant.  
En septembre 2018 le dispositif sera budgété. Le projet a été soumis à l'association des étudiants qui l'a bien accueilli.  
Restent préoccupantes les situations privées difficiles pour les étudiants :
  - Sous statut de famille monoparentale
  - En cours de divorce
  - Avec des obligations familiales
- Un nouveau règlement de reconnaissance par la CDIP est en consultation. La question des conditions d'admission FEP est abordée. 2 avis différents sont exprimés : un avis qui estime que les conditions décrites sont des conditions minimales et un avis qui considère qu'il s'agit des conditions non minimales. La divergence de ces 2 avis pose problème. Un avis de droit a été demandé. C'est encore au stade de la consultation, donc à suivre.
- La question de la maturité spécialisée orientation pédagogie est abordée : La maturité spécialisée est destinée aux titulaires d'un certificat ECG. Elle constitue le complément de formation permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'admission dans les filières bachelor des HES de Suisse romande. La maturité spécialisée domaine pédagogie donne accès à une HEP préparant à l'enseignement dans les degrés préscolaire et primaire. Le programme est constitué d'un cours préparatoire obligatoire de 32 semaines ainsi que d'un travail de maturité. Le cursus se déroule au Collège Madame-de-Staël.

La Maturité spécialisée avec passerelle DUBS (passerelle DUBS = accéder à l'université sans maturité gymnasiale. Formation dispensée par le Collège pour adultes Alice-Rivaz (COPAD) et s'étend sur une durée d'un an à temps partiel. Elle consiste en une préparation à l'examen complémentaire, permettant aux titulaires d'une maturité professionnelle d'accéder à toutes les filières des hautes écoles universitaires suisses et polytechniques fédérales).



Différents aspects doivent être déterminés et réglés au sujet :

- Des conditions d'admissions : quelle sera l'option choisie, à savoir des conditions minimales ou des exigences les plus hautes figurant dans le projet de règlement de reconnaissance des diplômes d'enseignement soumis à consultation par la CDIP ?  
Du lieu de formation adéquat : les titulaires de la maturité spécialisée sont-ils, de facto, contraints à faire leur formation ailleurs qu'à Genève ?
- Nouveau coordinateur à l'IUFE pour la FEP : Olivier Maulini est vivement remercié, tant pour son engagement que pour la qualité de son travail durant ses années à la coordination du programme de la FEP.

Il est remplacé par Jean-Luc Dorier dès le 15 juillet 2018

#### FORENSEC –

- Directive d'attribution des stages et quotas. (Information)  
Les quotas : augmentation de 60% cette année. Le taux de renouvellement fixé était de 2%. Actuellement le turn over en renouvellement de personnes se situe entre 3.5 et 4%.  
Reste toutefois à trouver des solutions pour régler les 2% de renouvellement encore problématiques.  
Les quotas par discipline sont :  
Allemand 24  
Anglais 20  
Arts visuels 8  
Biologie 6  
Chimie 2  
Droit 3  
Économie 4  
Éducation physique 14  
Espagnol 2  
Français 26  
Géographie 10  
Histoire 10  
Histoire de l'art 2  
Informatique 8  
Italien 2  
Latin 6  
Mathématiques 26  
Musique 2  
Philosophie 2  
Physique 10  
**TOTAL 187**

Sur la base des négociations entre l'IUFE et le DIP, ces quotas correspondent au nombre maximum de places de stage pour l'année académique 2018-2019.

- Le processus d'attribution des places de stages a été modifié.



Les conditions d'admissibilité (crédits ECTS) et la procédure d'attribution doivent être respectées à savoir :

- Une sélection est opérée (sur dossier puis sur admission). Elle est appliquée à toutes les candidats.
- Une évaluation administrative sur dossier, tenant compte de l'expérience professionnelle, est effectuée.
- Un entretien unique est mené par le directeur d'établissement et un membre de la direction qui enseigne la discipline concernée.
- Un classement est réalisé.
- La garantie de la transparence et l'équité de traitement sont assurées.
- La procédure est identique pour tous les candidats.

- Reconnaissance par la CDIP de formations à l'enseignement de disciplines sec. II et « nouvelle » formation MASE (en vigueur depuis 2016). (Information)

La CDIP reconnaît les formations à l'enseignement de disciplines secondaires II, ainsi que la nouvelle formation MASE en vigueur depuis 2016, sur 2 ans, avec un stage en responsabilité la 1<sup>ère</sup> année et un stage annuel en accompagnement la 2<sup>ème</sup> année, avec la possibilité d'intégrer des disciplines reconnues secondaires II, sauf philosophie, droit et économie.

La mention d'une exigence de 210 crédits qui pourraient être exigés par la CDIP pour enseigner au secondaire dans le futur règlement de reconnaissance des diplômes d'enseignement suscite quelques inquiétudes.

- L'informatique comme discipline obligatoire au sec. II : suites et conséquences en termes de formation des enseignants (état des lieux). Deux conséquences à relever :
  - a. Les lacunes disciplinaires constatées eu égard aux exigences d'une discipline obligatoire concernant des enseignants d'informatique déjà en poste.
  - b. Un manque d'enseignants dans cette discipline d'enseignement. La question des quotas a entraîné des dommages, d'où cette pénurie, entre autres, pour la discipline informatique.

Ici l'IUFE a anticipé pour faire face à cette problématique. Une enseignante du secondaire, déjà titulaire Master en informatique, vient de faire une formation approfondie en didactique ; ce qui lui permettra d'enseigner dès septembre 2018.

- Difficultés pour recruter des FT dans certaines disciplines (information)

En maths et en physique.

- Recrutement de nouveaux formateurs universitaires (calendrier)

L'institut est en train de recruter des formateurs universitaires à mi-temps, un à 50% pour les maths et un à 50% pour le français.

- Direction de programme depuis le 15 juillet 2018 (information) Fin du mandat de Charles Heimberg à La direction du Compro Forensic. Charles Heimberg est vivement remercié pour son travail et son engagement. La direction du Compro est reprise par Anne Sgard dès le 15 juillet 2018.



## MESP

Admissions en cours (information)  
35 candidatures reçues, dont 4 CCEP.

La première séance de la commission d'admission a eu lieu. Le groupe de suivi académique s'est constitué et le travail a pu commencer sur le traitement des dossiers. Les entretiens vont suivre.

## DAS domES (état des lieux)

Deux séances de Comité de programme projet se sont déroulées. Ambiance positive et complémentarité des contributions relevées.

Un calendrier a été établi. Tout doit passer dans les différentes instances avant fin juin 2018.

Le projet du plan d'études a avancé. Son élaboration se poursuit.

Ce DAS correspondrait à 40/42 crédits.

Les critères d'admission restent à définir.

La question des coûts est abordée. Le mandat donné au comité de programme-projet en fait mention. Différentes possibilités sont étudiées, comme un encadrement moins onéreux mais restant de qualité, ainsi que les possibilités de mutualisation.

## 5. Point de situation sur la formation continue

### Recyclages – projets

En langues => un problème d'organisation s'est posé. De plus, l'IUFE n'était pas bien informé.

Quelques petits problèmes sur les moyens d'enseignement de mathématiques se sont également posés. Un courrier a été adressé à la présidente de la CIIP afin d'envisager quelles solutions pouvaient être trouvées.

En effet, un problème certain se pose entre la conception des moyens d'enseignement et le recyclage.

### CAS « O2A » (état des lieux)

Un plan d'études comprenant 12 crédits a pris forme, tenant compte de l'observation, de l'analyse et de l'accompagnement des pratiques des enseignants en formation.

La question des équivalences a été abordée.

Le budget, le plan d'études et le règlement doivent passer en assemblée avant fin juin 2018.

Le volume de participants est le suivant :

La volonté tend à définir une majorité de FT FEP + mixité de FT FORENSEC et MESP.

Le DIP souligne la nécessité de tout budgéter.

La 1<sup>ère</sup> volée devrait être constituée de personnes expérimentées.

Ce CAS devrait démarrer et serait constitué de 40 personnes maximum.

La séance est levée à 19h20.